

LE SYNDICAT DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE ET DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES

La Roche sur Yon, le 7 avril 2016

DIS-MOI QUI GOUVERNE ET JE TE DIRAIS...

Justice à bout de souffle ? Le constat est toujours le même depuis plusieurs années, un budget insuffisant. Mais est-ce la seule réponse ?

Les magistrats sont les premiers à soulever les difficultés de fonctionnement mais ne sontils pas en partie responsables de la situation dans laquelle se trouvent de nombreuses juridictions ?

Qui veut tout gérer au lieu de se concentrer sur ses propres missions ? Qui s'immisce dans l'organisation des greffes ?

- Deux millions d'euros débloqués, fin 2014, pour renouveler une partie du parc automobile des juridictions. Était-ce si urgent, n'y avait-il pas d'autre priorité?
- **Plusieurs centaines de milliers** d'euros pour acheter, fin 2015, du matériel high-tech pour les magistrats. **Était-ce si urgent, n'y avait-il pas d'autre priorité ?**
- Annulation de plus de CENT MILLIONS D'EUROS sur le budget 2015 (JO 30/03/2016) et report sur le budget 2016. Pas étonnant qu'il y ait tant de factures impayées!
- Ingérence permanente des chefs de cour ou de juridiction, dans la gestion des personnels, dans la mise en place de nouveaux services, sans se préoccuper de « l'intendance » ni de l'avis du directeur ou des chefs de greffe. Est-ce tolérable ?
- Interventionnisme dans la carrière individuelle des fonctionnaires lors des CAP. Plus aucune nomination, aucun avancement, aucune promotion sans un avis conforme des chefs de cour. Où sont les limites ?

Fumisterie que la gouvernance des juridictions à laquelle on veut nous faire croire !

Dans la fonction publique hospitalière on n'a jamais vu les médecins gérer les hôpitaux!

La gouvernance des juridictions doit être de la seule compétence des directeurs des services de greffe judiciaires.

Le Bureau